

**DEMANDE D'AUTORISATION DE SEMI OU MULTIPLICATION  
DE MALOIDEES ET CRATAEGUS SOUMIS A DEROGATION (ARRETE DU 12 AOUT 1994)**  
(hors *Crataegus* destinés à la production de porte-greffe)

*A adresser au SRAL 3 mois avant la date prévue de plantation*

**DOSSIER ADMINISTRATIF**

Etablissement : .....

N° d'immatriculation : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

**DOSSIER TECHNIQUE**

Espèce : .....

Variétés ou cultivars : .....

**Type de végétal à produire :**

Plantes  Scions  Greffons  Autres (préciser) :

**Pays d'origine des végétaux :**

France  U.E. (préciser le pays) :

Pays tiers (préciser le pays) :

Quantité prévue (nombre de plantes) : .....

Commune d'implantation : .....

Référence cadastre - secteur n° : .....

Date d'importation prévue : .....

Durée prévue de la culture : .....

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), .....  
m'engage à appliquer les recommandations prescrites par le Service Régional de l'Alimentation et à détruire tout matériel végétal (liste de l'arrêté du 12.08.94) qui n'aurait pas fait l'objet d'une distribution à titre gratuit ou onéreux, et reconnais avoir pris connaissance des conditions figurant aux articles 6, 11, 12, 13 de l'arrêté du 12 août 1994.

Fait à ....., le .....  
(signature)

Cadre réservé à l'administration

**AVIS DRAAF-SRAL**

Favorable  
(cf. note ci-jointe)

Défavorable

Le Chef du Service Régional de l'Alimentation

**AUTORISATION**  Acceptée avec suivi ultérieur par SRAL  Refusée  Report du dossier

Date :  
Valable jusqu'au :  
N° d'ordre :

P/ le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation  
DGAL-SDQSPV